



DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS 3 à 10 ANS - ANNÉE 2024

**Pages de 2 à 5 à retourner scannées par mail à centreaere@allauch.com
dûment remplies, signées et munies des pièces à fournir (voir page 6)
AVANT LE 8 DÉCEMBRE 2023
(ou à défaut se référer aux dates du tableau ci-dessous)**

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le dépôt de dossier annuel **n'est pas considéré comme une inscription** aux vacances ou aux mercredis. Les inscriptions pour chaque période se feront sur Internet à des dates qui vous seront communiquées par mail ou sur les sites www.allauch.com ou famille.allauch.com. Les dates de ces campagnes d'inscriptions seront annoncées quelques jours avant, uniquement aux dossiers complets enregistrés.

La capacité d'accueil est limitée et l'attribution des places se fera par ordre de connexion afin de respecter l'équité.

Sans dépôt de dossier, vous n'aurez pas accès aux inscriptions en ligne.

Pour les enfants nés en 2021, le dossier est à faire entre le 23 mai et le 3 juin 2024

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

**Le dépôt de ce dossier se fait 1 seule fois par an et 1 par enfant
Les pages 2 à 5 et les pièces à fournir (voir p.6)
sont à retourner scannées à l'adresse centreaere@allauch.com
avant le 8 décembre 2023. Cependant, le dossier peut être retourné avant
certaines dates limites (voir tableau ci-dessous) selon les vacances souhaitées :**

| PERIODES DE VACANCES OU MERCREDIS | DATE LIMITE DE DÉPÔT DE DOSSIER |
|---|---------------------------------|
| Pour les inscrits des mercredis 2023 - 2024 | Avant le 8 décembre 2023 |
| Pour les vacances d'Hiver 2024 | Avant le 12 Janvier 2024 |
| Pour les vacances de Printemps 2024 | Avant le 8 mars 2024 |
| Pour les vacances d'été 2024 | Avant le 30 avril 2024 |
| Pour les mercredis de sept 2024 à juin 2025 | Avant le 3 juin 2024 |
| Pour les vacances de la Toussaint 2024 | Avant le 30 juin 2024 |

*** Pas de centre aéré pendant les vacances de Noël**

Plus aucun dossier ne sera traité après le 30 juin 2024

ENFANT - 3 à 10 ANS

PHOTO
OBLIGATOIRE

Nom : Prénom :

Sexe : Féminin - Masculin - Né(e) le :/...../.....

Lieu résidence de l'enfant : Foyer parentale - Domicile de la mère - Du père

Chez un tuteur (précisez) :

RESPONSABLES DE L'ENFANT

Représentant légal 1

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... Autorité parentale : OUI - NON

Lien de parenté : père - mère - tuteur - autre :

Adresse :

Tel fixe : Tel Mobile :

Mail (obligatoire) :

Profession :

Représentant légal 2

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... Autorité parentale : OUI - NON

Lien de parenté : père - mère - tuteur - autre :

Adresse :

Tel fixe : Tel Mobile :

Mail (obligatoire) :

Profession :

ALLOCATAIRE CAF

N° Allocataire CAF (obligatoire) :

Nom et prénom de l'allocataire :

Nombre d'enfants à charge : - Régime CAF : Général - Autres (MSA, SNCF...)

INFORMATION RGPD : "Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale. Les destinataires sont le Guichet Famille et la Direction Animation/Jeunesse d'Allauch. Conformément à la loi " Informatique et libertés " du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille au 04 86 67 46 47. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant."

AUTRES PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE ET AUTORISÉS À RÉCUPÉRER L'ENFANT

Je certifie autoriser les personnes suivantes, y compris les frères et sœurs mineurs
à partir de 14 ans, à venir chercher mon enfant en mon absence.

| NOM | PRENOM | LIEN DE PARENTÉ | TELEPHONE |
|-----|--------|-----------------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

AUTORISATIONS

1, J'autorise le personnel d'encadrement du centre à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par l'état de l'enfant : OUI - NON

**EN CAS D'URGENCES : la famille est immédiatement informée par nos soins.
L'enfant pourra être orienté ou transporté par les services de secours vers un hôpital.**

2. J'autorise les services municipaux à consulter ma situation d'allocataire CAF par le biais de leur accréditation sur le site CAF partenaires, afin de vérifier mon quotient familial en cours :
OUI - NON

DÉCLARATIONS

Je soussigné(e), responsable légal de
l'enfant certifie :

- Avoir pris connaissance des recommandations issues du règlement intérieur de la structure (voir page 7) et en accepter les modalités.**
- En accepter les conséquences, en cas de non respect du fonctionnement ou tout comportement non respectueux des règles fixées par l'équipe d'animation.**
- L'exactitude des renseignements figurant dans ce document d'inscription.**

Fait, le/...../.....

Signature d'un Responsable légal :



VACCINATIONS :

Je soussigné(e) Mme, Mr : certifie que l'enfant

est à jour de toutes les **vaccinations obligatoires** (copies des vaccins à jour à joindre au dossier).

ALLERGIES : Selon la liste des Allergènes de la réglementation en vigueur

- **ALLERGIES ALIMENTAIRES :** Oui Non Si oui avec Protocole* (PAI) ? Oui Non

Quels aliments :

LE PROTOCOLE PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est un document à retirer auprès du responsable du centre ou à récupérer dans une structure s'il y a lieu (école). Il est rempli par le médecin traitant ou l'allergologue et permet d'avoir le traitement d'urgence sur la structure. Si vous avez coché la case « non », nous vous remercions de fournir un certificat médical stipulant clairement que l'allergie de l'enfant ne nécessite pas l'établissement d'un protocole.

- **ALLERGIE MEDICAMENTEUSE :** Oui Non Si oui avec Protocole* (PAI) ? Oui Non

Quels médicaments :

(À préciser à titre indicatif puisque aucun médicament n'est délivré sans l'établissement d'un protocole)

- **AUTRES ALLERGIES :** Oui Non

Précisez : Protocole* (PAI) Oui Non

AUTRES : L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

- Angine Rubéole Varicelle Oreillons Scarlatine
 Coqueluche Otite Rougeole Rhumatisme articulaire

ASTHME : Oui Non Si oui avec Protocole* (PAI) ? Oui Non

MALADIES CHRONIQUES : Oui Non Si oui avec Protocole* (PAI) ? Oui Non

Précisez :

Médecin traitant de l'enfant : Nom : Tel :

INFORMATIONS MENUS REPAS : Les repas servis aux enfants dans les structures municipales sont réalisés par notre cuisine centrale. Les menus sont élaborés par une diététicienne et sont conformes aux dispositions de l'arrêté du 30 septembre 2011 sur la qualité nutritionnelle de la restauration collective. Les menus proposées durant chaque période sont mis à la disposition des familles au Guichet Famille ou en téléchargement sur le site « **Espace famille d'Allauch** » rubrique « **Infos pratique** ». Il est rappelé que le service Restauration est dans l'impossibilité matérielle de proposer des menus de substitution. Nous vous remercions de votre compréhension.

ANTECEDENTS MEDICAUX / CHIRURGICAUX AYANT DES REPERCUSSIONS SUR LE DEROULEMENT DU SEJOUR

.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS (Régime alimentaire (pas de porc, de viandes), port de lunettes, etc...)

.....

.....



DROIT À L'IMAGE

Autorisation de prise de photographies et de diffusion d'images

Je soussigné(é) (nom et prénom).....

Demeurant.....

**AGISSANT A TITRE PERSONNEL / EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)
DU OU DES ENFANTS (*raier la mention inutile*) :**

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Autorise / N'autorise pas

le Service Communication de la Commune d'Allauch à réaliser la (les) photographie(s) sur laquelle/lesquelles je figure / figure mon/mes enfant(s) (*raier les mentions inutiles*) et à la (les) diffuser sur ses différents supports de communication : magazines municipaux, dépliants, livrets, cartes de vœux, livres et ses supports internet : www.allauch.com et/ou facebook Allauch officiel.

«La présente autorisation est valable pour une durée de 2 ans et pourra être révoquée à tout moment. Elle est également personnelle et incessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés».

Fait à le

Signatures précédées de la mention «lu et approuvé»,

Pour toute personne mineure l'autorisation doit être obligatoirement cosignée par les deux parents

Madame

Monsieur

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune d'Allauch pour le recueil du droit à l'image. La base légale du traitement est l'article 6.1 a) du RGPD le consentement.

Les données collectées seront communiquées seulement au service communication de la commune d'Allauch et sont conservées pendant deux ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; et exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Service Communication – Mairie d'Allauch- BP 27 – 13718 Allauch Cedex

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »



DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS ANNÉE 2024 PIÈCES À FOURNIR



Pièces à fournir obligatoirement avec les pages 2 à 5 du dossier, remplies et signées, prioritairement par mail à centreaere@allauch.com ou à déposer à la Direction Animation/Jeunesse de 14h à 18h.

- Photo d'identité** (à coller obligatoirement en page 2)
- Photocopies des vaccinations à jour** (carnet de santé)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois**
(Facture d'électricité ou gaz) **PAS DE FACTURE INTERNET OU DE TELEPHONIE**
- Attestation de la CAF du quotient familial en cours**
- Si pas de CAF, Avis d'imposition 2023 (revenus 2022)**
Si couple pas marié, ni pacsé, les Avis de chacun des responsables légaux de l'enfant
A défaut de fournir un de ces documents, le tarif le plus élevé sera appliqué (18,50 €/jour)

CAS PARTICULIERS

Pour les nouveaux arrivants :

- Contrat de location ou acte de propriété + Attestation d'assurance habitation
- Quittance EDF de moins de 3 mois + Acte notarié « sous compromis »
- Dossier d'inscription en attente jusqu'à l'obtention de l'acte de vente définitif

Pour les Personnes hébergées :

- Attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeant
- Pièce d'identité de l'hébergeant
- Justificatifs de domicile de l'hébergeant : Quittance EDF de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance habitation ou Taxe d'habitation N-1 ou Bail ou acte de propriété

Documents administratifs au nom de l'hébergé mentionnant l'adresse de l'hébergeant :

- Attestation de changement d'adresse auprès de la CAF (mentionnant « hébergé chez »)
- Situation fiscale : Dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Attestation Sécurité Sociale ou Attestation Pôle Emploi ou dernier bulletin de salaire

Des justificatifs supplémentaires peuvent vous être demandés ultérieurement.

Direction Animation / Jeunesse
Complexe Sportif J. Gaillard – Pié d'Autry
Tel : 04 86 67 46 64

**PAGE 6 : à conserver,
merci de ne pas la joindre au scan**



Pour le confort et la sécurité des vos enfants, merci d'appliquer les consignes suivantes

HORAIRES DU CENTRE : DE 8 H A 18 H

Accueil du Matin : Entre 8 h et 9 h - (9 h fermeture des portes)

Confier les enfants aux animateurs à l'entrée du centre :

- Entrée coté maternelle pour les 3 à 5 ans
- Entrée côté élémentaire pour les 6 à 10 ans

Accueil du Soir : Entre 17 h et 18 h - (18 h fermeture des portes)

Récupérer les enfants auprès de l'animateur qui s'en est occupé la journée (a l'intérieur du Centre)

Aucun enfant ne sera accueilli avant 8h, ni gardé après 18h

Aucun départ anticipé ne sera autorisé*

SONT NON AUTORISÉS



- Les Bijoux
- Les Jouets
- Les Bonbons
- Les Biberons
- Les Téléphones portables
- Les Couches
- Les Chaussures suivantes : Talons, claquettes, tongs, sandalettes
- Les Médicaments : même homéopathiques ou délivrés sans ordonnance

En cas de perte ou de vol d'un objet ou vêtement de valeur, nous déclinons toutes responsabilités

LES FOURNITURES



Fournitures à prévoir dès le 1er jour d'accueil et pour tous les jours

DANS UN SAC A DOS (OBLIGATOIRE) de taille raisonnable, marqué au nom de l'enfant (pas de sac ou cartable à roulette, privilégier à bretelles confortables et réglables)

Important

- Une gourde d'eau pleine (marquée au nom de l'enfant) : pas de boissons gazeuses, ni sucrées
 - Un goûter dans une boîte en plastique (marquée au nom de l'enfant) : pas d'aliment craignant la chaleur, pas de charcuterie, beurre, fromages, yaourt à boire)
 - Des chaussures fermées adaptées pour des activités : baskets, sneakers, tennis (sauf Converse pour les - de 6 ans)
 - Des vêtements agréables, privilégier des survêtements ou vêtements pas trop serrés
 - Pour les temps calmes des 3/4 ans : sont autorisés un petit doudou (pas de jouets, ni de poupée) et une sucette si nécessaire - Pour les 3 ans : **prévoir un rechange**
 - L'été : une casquette et une crème solaire haute protection tous les jours
- Suivant le planning : un maillot, une serviette et des chaussons d'eau



RAPPEL DU REGLEMENT INTÉRIEUR

- **COMPORTEMENT** : "L'accueil de loisirs ALSH est une structure d'accueil collectif où le respect et le partage sont des règles de vie. L'inscription à l'accueil de loisirs vaut acceptation de ces règles pour tous. Les problèmes comportementaux répétitifs pourront amener la Direction à prendre des mesures d'éviction."
- **L'ACCUEIL AU CENTRE** : "L'accueil au centre se fait uniquement de 8h à 9h et les départs de 17h à 18h. "Aucune arrivée ne sera acceptée en dehors des heures d'accueil." "Aucun départ ne s'effectuera dans la journée, *sauf en cas de maladie sur appel de la Direction aux parents."
- **PAIEMENT** : Tous les jours réservés sont dûs et doivent être réglés avant le premier jour du séjour
- **ABSENCES** : En cas d'absences pour maladie, un report de journée payée (sous forme d'avoir) pourra être effectué, sur présentation d'un certificat médical remis au centre ou au Guichet Famille
Pour les mercredis : pas de jour de carence
Pour les vacances : 1 jour de carence appliqué le premier jour d'absence